



Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2012

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 3 juillet 2012 (*n'est pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet*).
2. Désignation de l'organe de révision pour 2013-2015
3. Budget 2013 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation du budget de fonctionnement
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) approbation
4. Budget communal 2013
 - a) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) investissements : détails et approbation
 - d) vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
5. Présentation du plan financier 2012-2016
6. Réception des jeunes citoyens nés en 1994
7. Divers

Présidence	M. Jean-Marc Piguet, Syndic
Membres présents	72 personnes présentes, dont une personne sans le droit de vote Deux personnes sont arrivées après approbation du PV
Scrutateurs	Table 1 : - Table 2 : 25 personnes, scrutatrice : M. Jean-Marc Seydoux Table 3 : 18 personnes, scrutateur : M. Sébastien Frossard Table 4 : 28 personnes, scrutateur : Mme Valérie Kolly (y compris table du Conseil communal)

Mardi 11 décembre 2012, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Jean-Marc Piguet, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 48 du 30 novembre 2012.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Jean-Marc Piguet invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.



► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juillet 2012

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 3 juillet 2012 est approuvé à mains levées à raison de 67 oui et 2 abstentions.

► 2. Désignation de l'organe de révision pour 2013-2015

Selon la loi sur les communes, l'assemblée communale désigne l'organe de révision sur proposition de la commission financière. Le Syndic passe la parole au président de la commission financière, M. Jacques Pasquier pour sa présentation.

M. Pasquier explique à l'assemblée que la commission financière après avoir demandé des offres et reçu des offres spontanées de différentes fiduciaires a choisi d'éliminer les offres les plus chères et les offres les moins chères qui risquaient de présenter un dépassement des honoraires. Son choix s'est fait sur la Fiduciaire Ruffieux à Bulle, dont le directeur est M. Jean-José Ruffieux citoyen de la commune et ancien président du comité de direction Foyer de Sâles. La commission financière propose à l'assemblée de choisir l'offre de la fiduciaire Ruffieux qui propose un forfait pour les comptes du Foyer de CHF 2'300.- et un forfait de CHF 7'200.- pour la commune.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

L'assemblée communale approuve le choix de la commission financière et désigne la fiduciaire Ruffieux à Bulle comme organe de révision pour 2013-2015 à mains levées à raison de 61 oui et 10 non.

Remarques après approbation

Geoffrey Nottage : je m'excuse, mais ça interpelle quand même que le Conseil communal soit opposé à ce choix, est-ce qu'il y a une explication ?

Jean-Marc Piguët : Oui, nous pouvons vous donner une explication. La commission financière était au courant que nous voterions contre leur choix, puisque notre principe est d'adjuger au meilleur marché et ce n'est pas le cas ici. C'est un choix de la commission financière, l'assemblée l'a accepté, il n'y a pas de souci pour nous.

► 3. Budget 2013 du Foyer St-Joseph

Présentation du budget de fonctionnement

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation du budget 2013 du Foyer St-Joseph qui prévoit un léger bénéfice de Fr. 400.- pour un montant total des charges de Fr. 4'160'713.-. Ce budget comprend essentiellement Fr. 3'435'255.- de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers. Produits : Fr. 3'970'763.- dont Fr. 3'656'032.- en secteur médicalisé.

Rapport de la commission financière

Dans sa séance du 30 novembre 2012, la commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2013 du Foyer St-Joseph. Les informations nécessaires pour le contrôle de ce budget ainsi que des explications claires et détaillées ont été données. Malgré les coûts en constante augmentation, le budget présente un bénéfice présumé de CHF 400.-. La commission financière préavise favorablement ce budget de fonctionnement et demande aux citoyens et citoyennes de bien vouloir l'accepter.



Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Le budget 2013 du Foyer St-Joseph est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

► 4. Budget communal 2013

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Charges Fr. 422'159.-

Produits Fr. 48'788.-

Assemblées, Conseil communal : rémunération du Conseil communal : Fr. 57'000.-

Le tarif en vigueur pour la période législative 2011-2016 est le suivant :

Jeton de présence Fr. 75.-/séance Vacation Fr. 30.-/heure

Administration générale : pas de modification, hormis l'adaptation salariale usuelle

Au total, Thierry Gendre à 80%, Aurélie Grandjean à 77%, Valérie Kolly à 40%, Nathalie Bovigny à 31%, soit 2.28 postes à plein temps pour 1424 habitants.

Le coût total de l'administration générale de Fr. 373'371.- correspond à 7.8% des charges de la commune.

1. Ordre public

Charges Fr. 60'309.-

Produits Fr. 43'000.-

Protection juridique : Fr. 2'000.- ces charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune

Police du feu : Fr. 43'000.- la fusion des pompiers, dont la comptabilité est externe, équilibre les charges et produits

Militaire : Fr. 3'500.- participation au stand de tir (Fr. 2.50 par habitant)

Protection civile : Fr. 5'809.- en charges pour la participation de la PC intercommunale et le versement au fond de réserve PC. Les contributions de remplacement des abris PC n'apparaissent plus en produits car versées directement au nouveau fond cantonal

Protection de la population : Fr. 6'000.- pour la participation à l'ORCOC intercommunal en plein travail

2. Enseignement et formation

Charges Fr. 1'717'168.-

Produits Fr. 75'638.-

École infantine : Fr. 137'032.- participation aux dépenses cantonales (charges liées) augmentation de 9.2%

Cycle scolaire obligatoire : Fr. 1'086'290.- participation aux dépenses cantonales (charges liées), activités et fournitures scolaires

Les dépenses et recettes ne contiennent plus les frais des bus scolaires car elles sont directement prises en charge par le canton.

Écoles spécialisées : Fr. 262'700.- contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées)

Formation professionnelle : Fr. 42'155.- participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires

Administration et bâtiments scolaires : Fr. 188'991.- pour les fournitures scolaires, achat et maintenance informatique. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus aux investissements.

Fr. 75'638.- pour les recettes qui sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.



3. Culte, culture et loisirs

Charges Fr. 148'030.-

Produits Fr. 6'809.-

Culture : Fr. 48'500.- pour la participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et dons aux sociétés

Sport, piscine, centre sportif : Fr. 93'230.- pour la conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien et prise en compte des intérêts de la construction de la salle polyvalente

Autres loisirs : Fr. 6'300.- pour la bibliothèque, passeports vacances

4. Santé

Charges Fr. 516'488.-

Produits Fr. 20'000.-

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition

Hôpitaux : Fr. 64'183.- il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère, les frais de fonctionnement étant maintenant pris en charge par le Canton, pour Fr. 42'234 et un montant de Fr. 21'949.- concerne la part aux ambulances du district

Homes médicalisés : Fr. 294'732.- contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres) et charges liées pour les soins spéciaux

Soins ambulatoires : Fr. 134'373.- pour les soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées)

Prophylaxie : Fr. 200.- pour la lutte contre les poux

Service médical des écoles : Fr. 23'000.- de service dentaire scolaire (remboursé) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal.

5. Affaires sociales

Charges Fr. 551'898.-

Produits Fr. 0.-

Accueil de la petite enfance : Fr. 37'800.- pour les dépenses relatives à la petite enfance qui sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil (en constante augmentation) et le subventionnement de la Courte Echelle (AES)

Invalidité : Fr. 331'942.- de charges liées cantonales

Homes : pas de déficit budgété pour le Foyer St-Joseph

Assistance : Fr. 182'156.- de charges liées cantonales qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère et le Fonds cantonal pour l'emploi

6. Transports et communications

Charges Fr. 370'656.-

Produits Fr. 80'242.-

Déneigement : Fr. 60'000.-

Entretien des routes : Fr. 20'000.-

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires pour près de Fr. 75'000.-

Autres : frais d'éclairage public, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité

Produits : Fr. 62'400.- pour les imputations internes pour utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères

7. Environnement

Charges Fr. 615'229.-

Produits Fr. 556'383.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve



Ordures ménagères : De manière générale, on constate une augmentation des déchets (urbains et déchetterie), d'où augmentation des charges et des produits

Le déchetage des branches est également une charge de plus en plus importante (feux également interdits pour la commune !). Le taux de couverture par les taxes budgétées est de 97.7%, très proche de l'équilibre parfait

Aménagement du territoire : essentiellement participation à l'ARG pour Fr. 31'224.- et les frais d'urbaniste.

8. Economie

Charges Fr. 23'343.-

Produits Fr. 34'230.-

Agriculture : Fr. 2'100.- paiement et remboursement des diminutions aires agricoles

Forêts : la part au bénéfice 2013 du Triage forestier est prévue à hauteur de Fr. 14'000.-

Tourisme : Fr. 4'000.- de cotisation ATG (association touristique de la Gruyère)

Scierie : Fr. 17'083.- en charges pour les frais de conciergerie et d'entretien (achat d'un nouveau lave-vaisselle rapide et divers). Fr. 18'230.- en produits pour la location estimée.

9. Finances et impôts

Charges Fr. 342'080.-

Produits Fr. 3'788'543.-

Personnes physiques : Fr. 2'235'000.-

Personnes morales : Fr. 155'000.-

Contribution immobilière : Fr. 167'000.-

Impôts sur les véhicules : Fr. 132'000.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

Péréquation : Fr. 357'348.- montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011. En 2013, stable par rapport à 2012

Gérance fortunes et dettes : charges : Intérêts et amortissements obligatoires pour Fr. 189'686.- et charges et entretiens des immeubles de la commune pour Fr. 115'984.-

produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour Fr. 213'936.-, loyers et produits des immeubles pour Fr. 220'677.- (loyer de la poste en moins) et parchets communaux pour Fr. 69'784.-

Postes non ventilables : charges : pas de charge non affectée et recette extraordinaire

produits : recette extraordinaire pour la 2^e année d'école enfantine de Fr. 53'598.-

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2013 prévoit un déficit estimé de Fr. 113'726.- pour un montant total des charges de Fr. 4'767'360.-.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013

2. Enseignement et formation

En vue de la mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine en août 2013, l'école de Sâles va subir une redistribution des salles de classe.

Une transformation des deux salles de classe de l'ancien bâtiment est nécessaire, ainsi que l'achat du mobilier pour les élèves. Nous profitons de cet investissement pour changer les dernières fenêtres peu isolées, rafraîchir les peintures et rénover les étanchéités.

4. Culte, culture et loisirs

Fr. 4'000'000.- report de l'investissement décidé en assemblée communale du 3 juillet 2012 pour la construction de la salle polyvalente.



6. Transports et communications

Cette année l'investissement routier se limite à un mandat d'ingénieur qui va nous fournir un plan d'entretien des routes communales. Celui-ci nous permettra de planifier les futures actions à entreprendre et à profiter au maximum des subventions AF qui vont jusqu'à 57% de l'investissement. L'offre retenue se monte à Fr. 16'000.-

7. Environnement

Ordures ménagères : Fr. 30'000.- pour le crédit d'étude d'une nouvelle déchetterie pour Fr. 30'000.- il s'agit du report de l'investissement voté au budget 2012

Plan d'aménagement : Fr. 40'227.- pour le PAL qui doit être adapté suite à la nouvelle LATeC 2010, il s'agit aussi du report de l'investissement voté au budget 2012.

SIT : Fr. 10'000.- pour la suite de la mise en informatique du PGEE.

9. Finances et impôts

Aménagement et vente de terrain à la Joretta : Fr. 400'000.- pour la vente de parcelle prévue à la Joretta, en zone artisanale en cours de mise en zone.

Pour conclure, un total d'investissement 2013 estimé à Fr. 3'886'227.- dont Fr. 206'000.- de nouveaux investissements.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2013 de la commune de Sâles sur la base des documents établis. Le Conseil communal a été prudent dans ses investissements 2013, soit Fr. 190'000.- pour la rénovation de l'école de Sâles pour accueillir les deux classes enfantines, et Fr. 16'000.- pour un mandat d'études pour l'assainissement des routes communales.

Concernant le budget de fonctionnement, la commission financière constate que les charges liées sont constamment en hausse et remercie le Conseil communal de gérer judicieusement le patrimoine communal avec une marge de manœuvre toujours réduite. Le déficit budgété de Fr. 113'726.- ne met pas en péril l'équilibre financier mais il sera de plus en plus difficile d'éviter une hausse du coefficient d'impôt. La commission financière préavise favorablement ce budget d'investissement 2013 et recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir l'approuver.

Approbation de chaque nouvel investissement - ouverture à la discussion

Transformation et rénovation des classes de l'école de Sâles

L'investissement de Fr. 190'000.- permettra d'agrandir les deux salles de classe de l'école de Sâles et de les rénover pour accueillir les deux classes enfantines à la rentrée scolaire 2013 et d'équiper les classes en matériel et mobilier.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Cet investissement de Fr. 190'000.- pour l'aménagement des deux classes enfantines dans l'ancien bâtiment est accepté à mains levées à l'unanimité.

Mandat pour une étude de l'assainissement des routes communales

L'investissement de Fr. 16'000.- permettra de payer un ingénieur qui nous fera un plan d'entretien de nos routes afin de pouvoir profiter des subventions AF.

Ouverture à la discussion

Lucien Menoud : c'est un travail qui va être poursuivi d'année en année après ?

Jean-Marc Piguet : là, pour le moment non, c'est vraiment un plan d'état des lieux et de définition des priorités et d'estimation des coûts d'entretien.



Approbation

L'investissement de Fr. 16'000.- pour un crédit d'étude pour l'assainissement des routes est accepté à mains levées à l'unanimité.

Vote du budget de fonctionnement 2013

Ouverture à la discussion

Lucien Menoud : le montant d'imposition des personnes morales me paraît peu élevé, est-ce que la société Bumotec est déjà déduite ou pas du tout ?

Jean-Marc Piguet : non l'imposition de Bumotec est toujours prise en compte. Par contre, cette année nous avons reçu un montant de l'entreprise Bumotec nettement plus élevé que nous ne pouvons pas budgéter car ça sera peut-être la seule fois, nous ne savons pas. Ce montant a peut-être été provoqué par la vente.

Christian Savary : quelle est la moyenne d'impôt de l'entreprise Bumotec sur les dix dernières années ?

Nicolas Hassler : ce n'est pas une information que nous pouvons donner ! Les statistiques des dernières années de l'impôt des personnes morales est de Fr. 142'000.- pour 2007, Fr. 130'000.- pour 2008, Fr. 134'000.- pour 2009 et Fr. 153'000.- pour 2010.

Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2013 est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Vote du budget d'investissement 2013

Ouverture à la discussion

Lucien Menoud : je reviens sur le refus pour le terrain pour la déchetterie, quelle est la solution d'échange ?

Jean-Marc Piguet : alors j'y viens dans les divers, c'est prévu d'en parler.

Approbation du budget d'investissement

Le budget de fonctionnement 2013 est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

► 5. Plan financier 2012 - 2016

Le Conseil communal présente le 4^{ème} plan financier de la commune. Il sera réactualisé chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois par année.

Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale, mais est présenté pour information.

Présentation de Nicolas Hassler :

L'analyse des charges a été faite sur la base des 5 derniers exercices bouclés, soit 2007 à 2011.

Afin de se rappeler les investissements votés et découvrir les projets d'investissements, il y a lieu d'effectuer un bref état des lieux.

Investissements votés le 13.12.2011

- Entretien des routes	Fr.	145'000.-
- Crédit d'étude pour déchetterie	Fr.	30'000.-
- SIT	Fr.	10'000.-
- Adaptation du PAL	Fr.	50'000.-
- Abri bus	Fr.	30'000.-
- Transformation halle louée	Fr.	30'000.-
- Réfection façade administration	Fr.	30'000.-

Investissements votés le 03.07.2011

- Salle polyvalente	Fr.	2'400'000.-
---------------------	-----	-------------

Investissements votés aujourd'hui

- Entretien des routes	Fr.	16'000.-
- Bâtiment scolaire	Fr.	140'000.-
- Mobilier scolaire	Fr.	50'000.-



Investissements à voter

- Entretien des routes (2014-2016)	Fr.	300'000.-
- Déchetterie	Fr.	350'000.-
- Extension réseau AVGG	Fr.	550'000.-

Tendances 2012 - 2016

Investissements futurs au niveau du district :

- Nouveau CO pour la Gruyère
- Régionalisation des sports en Gruyère
- Centre sportif régional

Changements structurels :

- Charges en relation avec l'augmentation démographique et le vieillissement de la population
- Effets en cas de ralentissement économique

Après avoir fait une estimation prudente des revenus et pris en compte une évolution soutenue des charges, la marge nette d'autofinancement prévisionnelle qui diminue au fil des années est la suivante :

2012	Fr.	-70'284.-
2013	Fr.	-120'765.-
2014	Fr.	-175'255.-
2015	Fr.	-234'226.-
2016	Fr.	-289'184.-

Même en cas de non investissement, la tendance est forcément négative.

En introduisant les investissements, les effets s'accroissent :

2012	Fr.	-70'284.-
2013	Fr.	-183'465.-
2014	Fr.	-352'655.-
2015	Fr.	-454'126.-
2016	Fr.	-528'084.-

Intégration des charges liées aux investissements :

En l'état actuel, on constate que l'intégration du programme d'investissements 2012-2016 dans le budget de fonctionnement fait apparaître un manque d'autofinancement dès 2012, ceci est confirmé par notre budget 2013 qui ne s'équilibre pas.

Il convient également de relever que nous n'avons pas de revenu exceptionnel provenant de très gros contribuables ou d'autres revenus suite à des ventes immobilières.

Le bas taux d'imposition est maintenu en grande partie par une gestion au plus juste des coûts. Dans certains domaines, nous atteignons nos limites.

Même sans investissement, la tendance n'est pas bonne; une augmentation d'impôts ou de taxes n'est plus un sujet tabou.

Il convient également de relever :

- Que notre commune a le coefficient d'impôts le plus bas du district et ceci depuis de nombreuses années
- Un taux de contribution immobilière à 1.3%, soit très bas en regard des autres communes
- Que la moyenne de la dette par habitant du canton est de CHF 1'603.00 selon le Service des communes alors que selon ce même service nous disposons d'une fortune de CHF 2'025.00 par habitant.

Notre commune comme les autres paie un lourd tribut suite à l'explosion démographique de notre district et des coûts qui en découlent. Nous ne savons pas jusqu'à quand nous pourrions avoir le luxe de payer les standards



d'exigences élevées imposés par l'Etat notamment. A terme, à l'instar de nombreuses communes, une augmentation paraît inévitable.

Le Conseil communal de Sâles fait... et va faire son nécessaire pour préserver cette situation.

Pour les amateurs de chiffres et de statistiques diverses, le plan financier complet est consultable auprès de l'Administration communale.

► 6. Nouveaux citoyens

16 nouveaux citoyens sont nés en 1994. 3 d'entre eux se sont excusés pour leur première assemblée communale et 7 étaient présents.

Le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Pour l'occasion, le Conseil leur remet à chacun la trilogie de la Suisse illustrée par Mix et Remix.

► 7. Divers

Séance d'information sur les projets d'un parc éolien

Une séance d'information est prévue le 5 mars 2013 et la visite d'un parc éolien le 20 avril 2013, des informations écrites parviendront aux citoyens en temps voulu.

Déchetterie

Le Conseil communal a mis à l'enquête trois modifications du plan d'aménagement local. Nous avons reçu récemment le retour de la DAEC pour ces trois demandes. L'extension de la zone artisanale est acceptée, la suite de la procédure va pouvoir continuer et l'implantation de la future déchetterie est refusée car les services de l'Etat exigent la création d'un trottoir du village jusqu'à la Joretta. De plus, l'emplacement ne leur convient pas.

La DAEC a utilisé pour la première fois une nouvelle procédure qui permet à la commune de prendre position sur leur décision. Le Conseil communal va maintenir sa demande.

Le Syndic demande aux personnes qui ont une idée pour l'emplacement de la déchetterie de ne pas hésiter à nous en faire part.

La parole est donnée à l'assemblée

Michel Descloux : J'ai une question sur la séance de présentation qui aura lieu le 5 mars prochain, celle-ci concernera uniquement les éoliennes ou ça sera une assemblée qui traitera d'autres objets.

Jean-Marc Piguet : non ce sera uniquement une séance de présentation sur les éoliennes.

Michel Descloux : il faut savoir que nous les habitants du quartier du Haut-des-Roches, nous nous sommes réunis car ce qui nous a beaucoup manqué à ce jour, ce sont des informations claires, nettes et précises.

J'ai préparé un petit mot, si vous me permettez de le lire :

Mesdames et Messieurs, en septembre dernier, nous apprenions par le biais d'un tout-ménage que le Conseil communal s'intéressait à explorer toutes possibilités de production d'énergies indigènes et propres, soit en installant des éoliennes sur le Mont-Gibloux.

Pour tout habitant de Romanens, le Mont-Gibloux se situe vers le haut de Sorens. Et puis quand nous avons appris par la feuille officielle que vous mettiez à l'enquête la construction d'un mât pour mesurer les vents près du réservoir de Romanens, nous nous sommes un peu inquiétés. Avec mon voisin Gérard Grin, nous sommes allés voir nos voisins du Haut-de-Roches et nous avons vu que ce n'était pas clair pour eux.

Nous avons donc fait opposition à la construction de ce mât, car nous sommes en manque d'informations. Suite à notre opposition, le Conseil communal nous a convoqués à une séance de conciliation avec quatre représentants de la société Ennova SA. Nous sommes ressortis très déçus de cette séance, car la réponse du Syndic a été invariable « Nous ne savons rien, nous n'avons aucune information disponible ».

Alors pour nous, le collectif du Haut-des-Roches qui avons signé l'opposition, nous nous sommes dit qu'une telle réponse ne nous convient pas et nous voulons tout savoir sur les tenants et les aboutissants de cette importante démarche que vous avez faite. Nous estimons qu'une assemblée extraordinaire doit avoir lieu afin que les citoyens et citoyennes puissent se prononcer avant de commencer quoi que ce soit.

Cette séance extraordinaire avec un vote, nous allons vous la demander et nous voulons ce soir-là tout savoir de A à Z.

Jean-Marc Piguet : il n'est pas possible de tout vous dire pour la bonne et simple raison qu'il faut faire une étude pour pouvoir vous répondre. Ce qui a été fait jusqu'à maintenant est une pré-étude qui vous sera



présentée. Celle-ci délimite des zones possibles pour des éoliennes mais afin de déterminer où nous pouvons les mettre, il faut faire une étude.

Michel descloux : Nous ne sommes pas d'accord. Le soir de la séance de conciliation, nous avons demandé aux représentants de la société Ennova où est-ce qu'ils allaient mettre les éoliennes. Ils nous ont répondu que ce n'était pas normal que nous le sachions avant les autres.

Nous ce que nous ne voulons pas, ce sont des éoliennes à faible distance des habitations. Les citoyens doivent avoir la possibilité de voter si oui ou non nous démarrons avec un parc éolien. Nous allons vous faire une demande d'assemblée.

Jean-Marc Piguet : Vous avez le moyen de demander une assemblée communale, mais à notre avis avant de voter il faut connaître et c'est pour cela que nous prévoyons une séance de présentation.

Georges Donzallaz : Au sujet de la déchetterie, il y a des locaux qui vont se libérer chez Bumotec, ce serait peut-être possible de la mettre là-bas ?

Jean-Marc Piguet : Alors pour l'instant la société Bumotec n'est pas encore partie, si nous arrivons à prendre contact avec eux une fois, pourquoi pas. Concernant la déchetterie actuelle, nous devons libérer le terrain fin 2014, Bumotec ne sera certainement pas encore installé à Vuadens d'ici là.

Geoffrey Nottage : J'étais étonné que lorsque la route a été refaite à Romanens, vous n'avez pas profité de faire un trottoir. Lors d'une dernière assemblée, un père de famille s'inquiétait pour la sécurité de ses enfants au bord de la route. Pourrait-on imaginer de faire un investissement à ce niveau-là ?

Lucien Menoud : le problème est au passage de la ferme Deillon qui est dangereux, il serait intéressant de faire un bout de trottoir ou un passage protégé.

Jean-Marc Piguet : Bien sûr, nous pouvons faire des trottoirs partout, mais le coût est très élevé et nous ne sommes pas convaincu que de faire des trottoirs partout est très intelligent, car ensuite les gens ne font plus attention. Nous prenons note et en discuterons dans l'entretien des routes.

Lambert Francis : le parage des véhicules de l'entreprise Bumotec est une vraie catastrophe ! Ils parquent n'importe où, il faut leur interdire le parage sur la route du Rontet.

Jean-Marc Piguet : nous leur avons écrit un courrier pour leur proposer la place en gravier de la halle de gym pour parquer leurs voitures. De plus, Bumotec a voulu faire un parking, mais le voisin s'y est opposé. Nous n'avons pas de pouvoir de police pour leur interdire le parage sur la route mais nous allons intervenir à nouveau.

Lucien Menoud : lorsque nous faisons le tour du cimetière le soir après la messe, les lampes du cimetière mettent du temps à s'allumer et entre-temps les gens vont appuyer à nouveau sur le bouton. Serait-il possible de greffer l'éclairage du cimetière sur celui de l'éclairage public ?

Jean-Marc Piguet : étant donné que le bâtiment appartient à la Paroisse, nous allons regarder avec eux.

Canisius Morel : Je tire mon chapeau à l'employé communal qui pose du sel sur tout le parcours des TPF, par contre les autres périphéries c'est un peu aléatoire.

Béatrice Favre : je trouve que les déneigeurs et le saleur font de sacrés efforts et je les félicite. Nous sommes en zone montagne et devons nous équiper.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h25 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire